



# ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°277/2023

**OBJET : Modification de la délégation de fonction accordée à Madame Laureen OLIVERES, Conseillère municipale,**

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°039/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'adjoints, et à l'élection des adjoints au Maire,

Vu l'arrêté 141/2020 portant délégation de fonction et de signature à Mme Laureen OLIVERES,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une nouvelle répartition des délégations,

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** l'arrêté 141/2020 est modifié comme suit :

Madame Laureen OLIVERES, Conseillère municipale, est déléguée pour intervenir dans les domaines relatifs à la jeunesse et au devoir de mémoire

**Article 2 :** Les dispositions de l'article 1 n'entraînent pas de délégation de signature.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée et transmise aux représentants de l'Etat dans le département.

Fait à Morangis, le 29 septembre 2023

Notifié le :  
Signature de l'intéressée :

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET



### Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230929-277-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023